

Colloque

Les énergies renouvelables et la rénovation énergétique au cœur du Jura

Compte rendu des échanges

JEUDI 5 OCTOBRE

Diagnostic Energétique de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura – Clara Maréchal – CC Arbois Poligny Salins

- Provenance de l'énergie primaire utilisée :
 - Produits pétroliers : 53 %
 - Électricité : 33%
 - Énergies renouvelables : 9%
 - Gaz naturel : 5 %

- Répartition des consommations d'énergie par secteur :
 - Transports routiers : 40 %
 - Résidentiel : 27 %
 - Tertiaire : 16 %
 - Industrie : 12 %
 - Agriculture : 3 %
 - Transports non routiers : 2 %

- Provenance des énergies renouvelable :
 - Bois énergie : 90 %
 - Hydroélectricité : 8, 8 %
 - Photovoltaïque : 0, 8 %
 - Solaire thermique ; 0, 4 %

- Provenance des gaz à effet de serre par secteur :
 - Transports routiers : 41 %

- Agriculture : 32 %
- Résidentiel : 18 %
- Tertiaire : 5 %
- Industrie : 3 %
- Autres : 1 %

Echanges avec les participants

Remarque : Il est important de la part des pouvoirs publics d'aider les particuliers à financer une voiture électrique ou hybride pour ne pas réduire les déplacements des personnes mais seulement changer les modes de déplacements.

Clara Marechal : Malgré des aides, il peut toujours être difficile pour des ménages de changer leurs véhicules pour des véhicules moins émissifs. C'est pourquoi, l'objectif premier serait d'organiser les déplacements autrement pour diminuer l'usage de la voiture individuelle au profit des transports en commun, du covoiturage etc.

M Normand : Aujourd'hui, il existe de nombreuses solutions de covoiturage qu'il est possible de mettre en place même en milieu rural, permettant ainsi de réduire la facture énergétique des ménages. Il faudrait alors privilégier ces modes de déplacements plutôt que de développer la voiture électrique chez les particuliers.

C Bathelier : Y a t-il une pression sur l'exportation du bois bûche ?

C Marechal : Un plan d'approvisionnement territorial (PAT) a été réalisé sur les Communautés de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura et Champagnole Nozeroy Jura, mettant en avant le fait que 40 000 tonnes de bois annuelles sont exportées pour l'industrie. Cependant, 32 000 tonnes annuelles de bois-énergie non exploitées sont encore disponibles.

JL Dufour : Concernant le secteur des transports routiers, le modèle utilisé pour ce diagnostic comptabilise les émissions de gaz à effet de serre de tous les véhicules circulant sur le territoire. Par conséquent, le transit routier sur l'A83 est comptabilisé alors qu'il n'est pas imputable aux déplacements de notre territoire. Il faut donc être vigilant quant à l'interprétation des résultats.

J Guillot : J'ai remarqué que les habitants du milieu rural pratiquent moins la marche à pied que les citadins et utilisent par conséquent rapidement la voiture même pour des petits trajets. La commune de Poligny a financé 200 € euros par habitants pour l'achat d'un vélo électrique. Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et la pollution, serait-il intéressant de mettre en place un système comme Autolib sur notre territoire ?

C Marechal : Afin de pallier à l'utilisation des véhicules, il est tout d'abord nécessaire de développer des pistes permettant de sécuriser les déplacements à vélos.

Qu'est-ce que la transition énergétique ? – Gérard Magnin – Jurascic

- L'enjeu principal de la transition énergétique est de réduire la demande en énergie.
- Il est aussi nécessaire de passer à stock limité (énergies fissiles et fossiles) à l'utilisation des énergies renouvelables.
- Les territoires doivent se réappropriier l'énergie pour mener à bien une transition énergétique réussie.
- Avant, l'Etat centralisait la production d'énergie. Aujourd'hui tout le monde peut produire de l'énergie (Etat, particulier, collectivité) -> le modèle économique change.
- La transition énergétique est un vrai levier économique de création d'emplois sur les territoires.
- L'investissement citoyen permet de redistribuer les richesses sur le territoire.

Pas d'échange avec la salle.

Comment intégrer la transition énergétique dans les documents d'urbanisme ? – Michel Ramboz et Pascal Nicod – DDT du Jura

- Les documents d'urbanisme de la Communauté de Communes doivent être cohérents avec la stratégie énergie climat qui sera définie lors du Plan Climat Air Energie Territorial.
- Les enjeux énergie climat peuvent également être traduits en objectifs et en axe opérationnel des documents d'urbanisme. Exemple :
 - o Objectifs du SCOT : donner la priorité aux mobilités durables pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.
 - o PLUI : le PADD encourage la récupération et la réutilisation des eaux pluviales, pour le rafraîchissement naturel ou l'arrosage des espaces verts.

Echanges avec les participants :

C Romanet : Contrairement aux préconisations de l'Etat, je trouve qu'il est plus intéressant de réaliser en premier le PLUI et non le SCOT. La mise en place de ces dispositifs a un coût et financièrement il est impossible de tout faire en même temps. Au sein de la Communauté de Communes, de nombreux maires sont déjà éloignés des décisions prises lors du conseil communautaire. Si on veut avoir une chance de fédérer nos élus autour d'un projet et d'une dynamique de travail commune, cela pourra être fait dans le cadre du PLUI et non du SCOT. Le PLUI est beaucoup plus concret et correspond à une action de terrain plus proche des communes, avec pour objectif de planifier et de penser de manière collective.

De plus, lors de la mise en place d'un PLUI, il faudra être vigilant à propos des surfaces agricoles. En effet, les défrichements ne sont pas pris en compte dans les calculs de surfaces agricoles consommées. Or, sur l'ancienne Communauté de Communes Pays de Salins, il a été possible de valoriser en élevage 35 hectares de friches sur le Mont Poupet et 7 hectares de friches à Aiglepierre.

Il devrait également y avoir une cohérence entre les différents projets. En effet, les parkings sont les plus consommateurs d'espaces. On pourrait alors partager ces espaces de parking entre différentes structures et différents moments (par exemple : utiliser un parking d'entreprise pour un parking de covoiturage le week-end, au lieu d'en interdire l'accès).

M Ramboz : Pour l'instant sur la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins, le projet de territoire ainsi que le PCAET sont les deux documents prioritaires. Ensuite, dans ce cas de figure, il peut en effet être plus intéressant de réaliser en premier le PLUI mais cette réflexion est encore à l'ordre du jour.

L'élu et la transition énergétique – Florence Morin – Ademe BFC

- La collectivité et l'intercommunalité sont des acteurs majeurs de la mise en œuvre des solutions énergétiques et climatiques.
- Certaines énergies renouvelables sont déjà compétitives par rapport au nucléaire et notamment par rapport au nouvel EPR (ex : éolien, hydraulique etc.) .
- Les énergies renouvelables permettent de créer des emplois locaux et apportent ainsi une plus-value à l'économie locale.
- Les objectifs du SRCAE (Schéma Régional Climat Air Energie) de Bourgogne et de Franche-Comté ne seront pas atteints en 2020 : il faut par conséquent redoubler les efforts pour développer les énergies renouvelables.
- Les énergies renouvelables sont rentables : les démarches de sobriété et d'efficacité le sont encore plus !
- Sur les territoires, il est possible d'appliquer une méthode en 3 étapes : réduire les besoins ; prioriser l'énergie « fatale » de récupération et enfin installer des énergies renouvelables.
- Ne pas hésiter à faire appel aux chargés de mission PCAET pour avoir une réorientation vers les compétences et les réseaux locaux en fonction des projets.
- Un projet doit avant tout être local et porté par les collectivités. C'est pourquoi normalement, c'est aux collectivités de passer un appel d'offre pour choisir son développeur et son projet d'énergie renouvelable, et non aux développeurs de démarcher les collectivités.

Echanges avec les participants

C Romanet : Il est important de ne pas négliger les filières d'avenir comme la filière hydrogène. La valorisation des déchets reste aussi à développer notamment à travers l'incinération des déchets ménagers et la valorisation de la chaleur obtenue.

F Morin : Par rapport au développement de la filière hydrogène, il y a un groupe de travail sur la région BFC et des expérimentations sont mises en place. La thématique fait donc partie de celles traitées par l'ADEME et la Région Bourgogne Franche-Comté. Concernant la valorisation des déchets, c'est une filière qui s'est bien développée ces dernières années.

M Ramboz : Je tenais seulement à préciser que, hormis les subventions ADEME pour les collectivités, il existe aussi des subventions à destination des particuliers pour lesquelles les collectivités ont notamment un rôle à jouer (OPAH, Anah etc.) : 60% de la population du Jura est éligible aux aides Anah. Il est important de noter que les fonds Anah non dépensés en fin d'année sont perdus.

C Maréchal : Les subventions auxquelles fait allusion M. Ramboz sont principalement destinées à la rénovation énergétique des logements. La Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du

Jura a mis en place en 2017 des permanences Espace Info Energie à Poligny, Arbois et Salins-les-Bains pour conseiller gratuitement les particuliers sur la rénovation énergétique de leurs logements et les aides financières disponibles.

JJ Lorentz : Le gouvernement vient d'annoncer que le crédit d'impôt, qui est aujourd'hui à 30%, relatif aux changements de menuiseries et fenêtres, diminuera à 15% en 2018 puis à 0% par la suite.

Solaire Photovoltaïque – Jean Pierre Bresson et Franck Foissey – Administrateur de l'Ajena et entrepreneur photovoltaïque

- Les projets de solaire photovoltaïque fonctionnent par appel d'offre auprès de la Commission de Régulation de l'Energie en fonction de leur seuil de puissance.
- Afin d'assurer la rentabilité d'un projet, il est intéressant d'être le plus proche possible du seuil maximum de puissance de la tranche car certaines charges sont fixes quelle que soit la puissance.
- Le prix de revente de l'électricité n'est pas fixe et dépend de chaque appel d'offre.
- Il est intéressant de penser au solaire photovoltaïque sur des bâtiments lors de la construction ou lorsque la toiture est à refaire (une installation photovoltaïque dure environ 30 ans minimum).
- Aujourd'hui, trois systèmes sont possibles concernant l'utilisation de l'électricité produite :
 - o Revente totale de l'électricité ;
 - o Autoconsommation complète de cette électricité ;
 - o Autoconsommation d'une partie de l'électricité et revente du surplus non consommé.
- Pour avoir plus d'informations sur le photovoltaïque, ne pas hésiter à aller consulter le site suivant : <http://www.photovoltaique.info/>

Pas d'échange avec la salle.

Energie éolienne – Jean Louis Dufour – Maire de Chamole

- Voici les contraintes probables lors du développement d'un projet éolien :
 - o Potentiel de vent ;
 - o Possibilité de raccordement au réseau ;
 - o Compatibilité avec la protection des paysages, des monuments historiques et des sites remarquables et protégés.
- Pour engager un projet éolien, il est nécessaire d'avoir l'adhésion des élus et des habitants et pas seulement du développeur.
- Contrairement à ce qui peut être entendu, la consommation électrique servant à faire fonctionner une éolienne est bien inférieure à la production électrique de cette même éolienne.
- Le parc éolien de Chamole permettra de produire la consommation d'environ 2 000 foyers.
- En Franche Comté, les premiers parcs éoliens ont été financés par des investissements extérieurs, sans un seul euro Franc-Comtois → les retombées économiques pour le territoire sont largement diminuées.
- Par exemple, un parc de 7 éoliennes rapporte au territoire 7M€ sans financement local (uniquement les retombées fiscales) alors qu'il pourrait rapporter 56M€ s'il était entièrement financé localement.
- Un projet citoyen associe les collectivités, les forces vives et les particuliers d'un territoire au financement ET à la gouvernance du projet !

Echanges avec les participants

M Campy : Les mentalités ont-elles évolué grâce à l'action citoyenne ? L'adhésion est-elle forte ?

JL Dufour : Pour l'instant, il est encore trop tôt pour faire changer les mentalités mais il y a une évolution des consciences par rapport à ce sujet. Les gens ne sont pas tous concernés, il faut trouver les moyens de les mobiliser encore plus.

L'impact du parc éolien est majoritairement limité aux habitants de Chamole mais sur 600 personnes impliquées, le nombre de jeunes est important. Il y a également des familles qui ont pris des parts pour toutes les générations (enfants, parents, grands-parents etc.).

B Brunel : Avez-vous promis quelque chose pour que les gens investissent dans ce projet ?

JL Dufour : Afin d'adhérer à Jurascic, chaque personne du club d'investisseurs a dû apporter 100€. Ensuite, une rémunération de 4% est assurée pour chaque euro investi dans le projet.

VENDREDI 6 OCTOBRE

L'énergie Hydroélectrique : potentialités de la Communauté de Communes –

Albert Higounenc

- L'énergie hydraulique compte pour 10,8% du bilan électrique de la France en 2015 (soit une production de 546 TWh).
- La Bourgogne Franche-Comté couvre 4,2% de la consommation en production hydraulique.
- Il existe différents types d'hydroélectricité en fonction de la puissance de l'installation. La Communauté de Communes Arbois Poligny Salins est concernée par la petite et la très petite hydroélectricité.
- Sur la Communauté de Communes, il y aurait une puissance à développer de 600 kW, soit environ 30 installations de 20 kW. Cette puissance est partagée de la manière suivante :
 - o 200 kW sur la Cuisance ;
 - o 100 kW sur l'Orain ;
 - o 300 kW sur la Furieuse.

Echanges avec les participants

M Campy : Il y a un problème d'information par rapport à l'eau dans les communes, notamment au niveau du prix qui n'est pas uniformisé mais aussi de la gestion de la ressource qui diminue de plus en plus.

La méthanisation – Philippe Prost – Chambre d'Agriculture du Jura

- Principe de la méthanisation : Fermentation de matière organique dans un milieu anaérobie (sans oxygène). Cette fermentation produit du biogaz qui peut :
 - o Soit être transformé en électricité et en chaleur grâce à un moteur thermique ;
 - o Soit être purifié pour être injecté dans le réseau de gaz naturel.
- Les restes de matières organiques qui ont fermenté sont appelés le digestat et sont ensuite épandus sur les surfaces agricoles.
- Avantages du digestat : sans odeur et contient de l'azote très disponible pour les plantes (gains d'engrais minéraux).
- Inconvénient du digestat : l'azote est très volatil donc des précautions supplémentaires doivent être prises lors de l'épandage.
- Pouvoir méthanogène : biogaz produit par tonne de matières brutes.
- Les effluents d'élevage ont un pouvoir méthanogène inférieur à celui des matières végétales et des déchets d'industries agroalimentaires ou de collectivités.
- Aujourd'hui, seulement deux petites installations sont présentes dans le Jura.
- La Chambre d'Agriculture a pour mission d'accompagner les projets de méthanisation en proposant de l'animation ou des études spécifiques.

Echanges avec les participants

M Campy : Quel est le coût d'un projet de méthanisation ?

P Prost : Le coût pour un système en cogénération (électricité + chaleur) est de 4000 à 5000€/kW.

A Murcier : Peut-il être intéressant de réfléchir à la méthanisation pour la gestion des déchets de la cuisine centrale (340 000 repas/an et bientôt 600 000) ? Comment s'insérer dans la filière ? Faudrait-il payer le transport pour amener les déchets au méthaniseur ?

P Prost : Les déchets de restaurant sont des produits intéressants pour la méthanisation car ils ont un fort pouvoir méthanogène. Cependant, pour utiliser ces produits en méthanisation, ils doivent être hygiénisés et une autorisation est nécessaire. Cette étape d'hygiénisation rajoute des coûts supplémentaires au projet. Il peut donc être intéressant de mener une réflexion au niveau territorial afin de diminuer au maximum les coûts de transport et de centraliser la méthanisation.

JJ Lorentz : Quel est le prix de rachat de l'électricité provenant d'une unité de méthanisation ? Peut-on utiliser les déchets verts ?

P Prost : Aujourd'hui le tarif de rachat est d'environ 0.20€/kWh. Les déchets verts peuvent être utilisés mais il faut au préalable les trier afin d'éviter au maximum les branchages.

Bois énergie : filière locale dans le Haut Jura – Nolwenn Marchand – Maire de Prémanon

- Le Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) du Parc Naturel Régional du Haut Jura a mis en évidence un potentiel forestier suffisant pour un développement accru des chaufferies bois. En revanche, les équipements de stockage sont quant à eux insuffisants.
- A la suite de cette étude, la volonté des élus fut la suivante :
 - o mutualiser le service de stockage ;
 - o être autonome énergétiquement ;
 - o maîtriser le coût et la qualité du combustible ;
 - o faire appel à des professionnels pour le transport et la transformation.
- Une plateforme de stockage gérée par un syndicat mixte a été créée afin d'alimenter les chaufferies bois communales avec du bois provenant de leurs propres forêts. La chaîne d'auto-alimentation est en circuit court (moins de 25 km).
- Chaque année les communes mettent un stock de bois à disposition du syndicat mixte. Ce stock est ensuite réajusté pour l'année suivante en fonction des consommations réelles des chaufferies.
- Des entreprises locales assurent l'exploitation du bois en forêt, le broyage et la livraison auprès des communes.
- Prix de revient de la plaquette forestière : environ 112€ / tonnes.
- La consommation des chaufferies a réduit de 30% grâce à la qualité de la plaquette.

Echanges avec les participants

M Campy : L'équipement actuel peut-il satisfaire d'autres demandes ?

N Marchand : Dans le fonctionnement actuel, il paraît compliqué d'intégrer une nouvelle demande, c'est pourquoi nous allons tester un autre fonctionnement. Aujourd'hui, le stock constitué au début de l'hiver permet de satisfaire les consommations hivernales des quatre chaufferies. Pour avoir une consommation plus importante, nous allons faire l'essai de broyer des bois courant novembre pour faire une rotation du stock pendant l'hiver.

M Campy : Quel type d'essence utilisez-vous ?

N Marchand : Principalement des feuillus.

P Brégrand : Le Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) vient de se terminer pour la CC de Champagnole Nozeroy et celle d'Arbois Poligny Salins ; quels moyens avons-nous après cette étude ? Comment l'avez-vous utilisé ?

N Marchand : La première utilisation du PAT est de rassurer les élus quant à la ressource disponible (équation entre le bois mobilisable et la consommation). Il est important ensuite de voir à quel prix peut être mobilisable la plaquette forestière afin de déterminer si, par rapport au prix de l'énergie actuel, il est cohérent de monter une filière bois locale.

JL Dufour : Le bois est-il broyé frais ou sec ? Le broyage en novembre permet-il d'atteindre une bonne température de séchage pour un roulement du stock lors de l'hiver ?

N Marchand : Pour limiter les émissions, le bois est broyé frais. Nous n'avons pas encore essayé le broyage en novembre mais normalement cela fonctionne.

P Collin : La commune vend-elle du bois ?

N Marchand : Pour l'instant, comme les chaufferies appartiennent à des communes forestières, il n'y a pas de vente de bois afin d'éviter un transfert d'argent entre communes. Elles délivrent à la plateforme un volume de bois préalablement identifié avec l'ONF. Ce volume est ensuite régularisé l'année suivante en fonction des consommations réelles de leurs chaufferies. Il y a seulement le travail passé sur la plateforme (broyage, transport etc.) qui est refacturé aux communes. Par contre, concernant le projet d'approvisionnement de la piscine intercommunale, comme la Communauté de Communes n'est pas propriétaire forestier, il faudra qu'elle achète du bois pour le mettre à disposition de la plateforme. Le système est donc amené à évoluer légèrement.

J Faivre : Il y avait un projet de chaufferie bois sur l'ancienne Communauté de Communes Pays de Salins pour relier les thermes, l'école etc. Ce projet a été abandonné car la mobilisation foncière était compliquée : il n'y avait pas de surface disponible. La réflexion est peut-être à reprendre dans le cadre de la nouvelle Communauté de Communes.

Y Décoté : L'objectif du Plan d'Approvisionnement Territorial était de rassurer les élus quant à la ressource forestière disponible. Ensuite, le but est de développer les chaufferies bois sur le territoire. Le projet initialement imaginé sur Salins-les-Bains peut être une possibilité qu'il faudra étudier de nouveau.

M Ramboz : Le tarif correspondant au coût du transport de la forêt à la plateforme et celui de la plateforme à la chaufferie permet-il d'avoir un prix compétitif ?

M Mouget : Le prix des transports est-il compris dans le coût global ?

N Marchand : La compétitivité dépend du lieu du hangar de stockage qui doit être bien choisi. Il faut optimiser au maximum le transport du bois, en privilégiant par exemple une seule tournée avec le camion pour récupérer tous les bois qui iront à la plateforme de stockage.

JL Dufour : Concernant le domaine du bois-énergie, il y a une expérience intéressante en Haute-Loire avec l'entreprise ERE43. La société propose une solution « clé en main » pour les micros-chaufferies en fournissant un service « de l'arbre jusqu'au radiateur ». En effet, cette entreprise s'occupe de l'exploitation forestière, du broyage, du stockage, de la construction et de la maintenance des chaufferies. Elle propose ensuite aux consommateurs de leur vendre non pas des plaquettes forestières mais de la chaleur. Ce système permet aux collectivités de ne payer que la consommation réelle de leur chaufferie sans prendre en compte les tonnes de plaquettes brûlées et donc la qualité du combustible. C'est alors à l'entreprise de s'assurer de la qualité de ses plaquettes pour avoir un rendement optimum.

Commande groupée d'audit énergétique – Thibault Aubertin – Pays des Vosges Saônoises

- Audit énergétique : outils d'aide à la décision concernant la rénovation d'un bâtiment. Il est configuré en plusieurs phases :
 - o Diagnostic : état des lieux du bâtiment et de ses consommations ;
 - o Préconisation : travaux à réaliser en priorité ;
 - o Scénario : regroupement de travaux pour atteindre différentes normes de rénovation (RT2012, BBC, BEPOS etc.).
- Le Pays des Vosges Saônoises a lancé un appel à manifestation d'intérêt auprès des collectivités intéressées pour un groupement de commandes d'audit énergétique.
- Le pays s'occupe de la partie administrative, de l'ingénierie et du support technique. C'est donc une opération blanche pour lui.
- Avantage d'une opération groupée :
 - o Permet d'appuyer fortement la candidature aux subventions et donc d'avoir des subventions supplémentaires ;
 - o Permet de diminuer le coût d'un audit car obtention d'un « prix de gros » au niveau des bureaux d'études moins cher qu'un tarif individuel ;
 - o Un vrai service apporté aux communes qui n'ont pas forcément l'ingénierie nécessaire pour mettre en œuvre une telle démarche.
- Inconvénient d'une opération groupée :
 - o Les délais de réalisation des audits sont plus longs avec une démarche groupée qu'avec une démarche individuelle.

Echanges avec les participants

JL Dufour : Avez-vous des conseillers en énergie partagés dans votre Région ? Car dans le Jura, les collectivités pouvaient poser une candidature auprès du SIDEC pour être accompagnées sur ces sujets-là.

T Aubertin : Effectivement dans le Jura, le SIDEC est très présent pour tout ce qui concerne l'énergie et propose le service de Conseil en Energie Partagé pour accompagner les communes concernant la rénovation de leurs bâtiments en leur proposant un diagnostic des consommations de leur patrimoine.

P Brégrand : Comment inscrire des projets dans un Plan Climat au sein d'un Pays alors que celui-ci n'a pas de compétences d'actions ?

T Aubertin : La vision du Plan Climat au niveau d'un Pays peut être comparée à un orchestre : le Pays est le chef d'orchestre et essaye d'informer, de sensibiliser et d'accompagner les communes sur la thématique de l'énergie, puis les communes et communautés de commune sont l'orchestre et c'est à eux que revient la décision.

M Ramboz : Il faut être vigilant car les Plans Climat portés initialement par les Pays sont différents des PCAET que doivent porter les EPCI. La Communauté de Communes a la compétence de par la loi de mettre en œuvre et de coordonner ce Plan Climat Air Energie Territorial. Son rôle est donc d'inciter tous les acteurs économiques et les collectivités à mettre en œuvre la transition énergétique. Cependant, contrairement à un Pays, la Communauté de Communes peut aussi mener des actions sur ses domaines de compétences.

T Aubertin : Au Pays des Vosges Saônoises, la réflexion est en cours pour savoir si les Communautés de Communes obligées concernées par un PCAET décident de déléguer la compétence au Pays qui a déjà l'ingénierie nécessaire. La loi autorise en effet les Communautés de Communes à déléguer la compétence au Syndicat mixte de Scot.

Rénovation énergétique des bâtiments – Yann Genay et Christophe Dalloz – AJENA

- AJENA est une association loi 1901 qui porte l'Espace Info Energie du Jura. À ce titre, les particuliers peuvent recevoir des conseils gratuits, neutres et objectifs concernant leur rénovation énergétique (conseils techniques, ingénierie financière, relecture des devis etc.).
- Depuis 2017 de nouvelles permanences sont disponibles à Arbois, Poligny et Salins-les-Bains en partenariat avec la Communauté de Communes.
- Les réglementations thermiques sont de plus en plus exigeantes pour les constructions neuves : la future réglementation thermique 2020 impose d'avoir une production annuelle d'énergie renouvelable supérieure à la consommation du bâtiment (Bâtiment à énergie positive).
- Pour réduire les besoins en énergies du logement, voici les 3 postes de rénovation importants :
 - o Une isolation performante (toiture, murs, planchers etc.) ;
 - o Une bonne étanchéité à l'air ;
 - o Un système de chauffage performant.
- De nombreuses aides existent en faveur des particuliers pour la rénovation énergétique de leurs logements (certificats d'économies d'énergies, crédit d'impôt, Anah etc.).
- Une aide régionale existe aussi en faveur des collectivités et des bailleurs pour la rénovation en basse consommation de leurs bâtiments : l'aide Effilogis.
- En tant que collectivité, il est possible de faire gratuitement appel à l'AJENA pour :
 - o Avoir un accompagnement pour les aides Effilogis ;
 - o Avoir un accompagnement pour des projets de chaleur renouvelable (bois énergie etc) :
 - Réalisation d'études d'opportunités
 - Réalisation du cahier des charges
 - Mobilisation des acteurs
 - Mobilisation des aides
 - ETC.

Pas d'échanges avec la salle.

Démonstration d'un test d'étanchéité à l'air – Bruno et Philippe Danjou – DTM
Infiltrométrie

- Enjeux d'une bonne étanchéité à l'air dans un bâtiment :
 - Santé et confort : des moisissures, de la condensation, de la corrosion, de la pollution peuvent être présentes dans un bâtiment ayant une mauvaise étanchéité à l'air.
 - Thermique : si un bâtiment possède beaucoup de fuites, alors la déperdition de chaleur sera importante et la facture de chauffage élevée.

- Conclusion du test d'étanchéité à l'air de La Châtelaine :
 - La zone testée est très fuyarde.
 - Les infiltrations repérées se situent principalement au niveau des :
 - Liaisons plancher bas/mur pierres
 - Traversées du plancher bas par éléments de chauffage
 - Linteaux bois au niveau des portes accès alcôves
 - Locaux de rangement